

La gazette

Toutes les informations de la commune

AVRIL 2024

GAZETTE MAI

Pas de gazette en mai

Exceptionnellement, il n'y aura pas de gazette au mois de mai.

La prochaine gazette sera distribuée aux alentours du 15 juin.

Vous pouvez envoyer vos articles jusqu'au 3 juin.

DÉCLARATION IMPÔTS

La déclaration 2024 des revenus de 2023 débutera en avril 2024. (Le 11 avril)

La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Selon les départements de résidence, la date limite pour effectuer les démarches est fixée au jeudi 30 mai pour le 49.

CONCOURS PHOTO

Du 1^{er} avril au 31 mai

À travers vos photos, faites-nous découvrir la commune de Bellevigne-les-Châteaux sur le thème «les animaux en action».

Gratuit et réservé aux photographes amateurs. Inscriptions et règlements : mairie@bellevigne-les-chateaux.fr ou 02.41.52.97.23

Plus d'infos : bellevigneleschateaux.fr

COMMÉMORATIONS

Cérémonies du 8 Mai 1945

Monsieur Armel FROGER, Maire de Bellevigne-les-Châteaux, Madame LACASSIN, Monsieur CABRET, Madame PRISSET, Maires délégués de Brézé, Chacé et Saint-Cyr-en-Bourg et le conseil Municipal vous invitent à participer aux cérémonies commémoratives de la Victoire du 8 Mai 1945.

Le Mercredi 8 Mai 2024

Rassemblements devant les mairies :

À 8h45 à Chacé

À 9h45 à Saint-Cyr-en-Bourg

À 10h45 à Brézé

Défilé vers les Monuments aux Morts et dépôt des gerbes. Vin d'honneur servi au retour, dans les salles habituelles à Chacé et Brézé.

Pour Saint-Cyr-en-Bourg, le vin d'honneur sera servi dans la mairie.



INFORMATIONS COMMUNALES

CCAS

Ateliers numériques

Les ateliers numériques organisés sur notre commune ont été un succès ;

Le groupe de 8 personnes était ravi de ces dix séances, ils ont appris beaucoup de choses sur le maniement de la tablette ou du smartphone, l'univers du numérique (recherches internet, applications, gestion d'une boîte mail...)

Le C.C.A.S. a donc décidé de remettre en place un cycle d'ateliers numériques sur notre commune pour le 2ème semestre 2024 qui aura lieu du 30 septembre au 9 décembre 2024, les lundis de 14h30 à 16h30 pour les débutants à partir de 55 ans.

Depuis janvier 2024, les caisses de retraite prennent en charge totalement les ateliers pour le partenaire qui accueille mais également pour les participants, tout devient gratuit.

Vous pouvez vous inscrire dans les mairies déléguées de Bellevigne-les-Châteaux.



Boutiques solidaires

La vente de vêtements au profit de la CROIX ROUGE à Chacé a été une réussite.

Les organisateurs sont satisfaits des ventes et de la fréquentation de la boutique.

Le C.C.A.S. a décidé de renouveler cette action. Une journée boutique solidaire sera organisée sur les communes historiques de Brézé et Saint-Cyr. Les dates vous seront communiquées

MUTUELLES COMMUNALES

Désireuse de venir en aide à ses habitants, la municipalité de Bellevigne-les-Châteaux a d'ores et déjà mis en place une « mutuelle communale », avec la compagnie AXA.

Principe et objectif : faire bénéficier les habitants d'une même commune d'un tarif préférentiel pour leur complémentaire santé en faisant jouer l'effet de groupe.

Conditions d'adhésion très souples :

Domiciliation sur le territoire de la commune / Pas de questionnaire médical / Pas de conditions de ressources / Adaptation à différents publics : étudiants, salariés, travailleurs indépendants, retraités...

La seconde offre de mutuelle mise en place est avec la compagnie GROUPAMA.

Le principe et les conditions d'adhésion sont identiques à ceux d'AXA.

Pour tout renseignement :

*Contact AXA : M. PITAULT Roger (Tél. : 06 63 76 55 06)

*Contact GROUPAMA :

Clémence GELINEAU et Chloé PASDOIS Agence Saumur (Tél : 02 41 51 09 91)

Jean-Michel DUPONT et Rodolphe BARIL Agence de Montreuil-Bellay (Tél : 02 41 52 87 03 / 06 37 46 03 84)

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN NATIONAL FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique ou à pattes jaunes est une espèce exotique envahissante largement présente sur le territoire français.

En 2024 se met en place un plan national frelon asiatique à pattes jaunes validé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), porté et coordonné par OVS animal et OVS végétal France, réunis au sein de l'AFSE (association française sanitaire et environnementale).

LES 5 RÈGLES D'OR d'une lutte raisonnée et raisonnable contre le frelon à pattes jaunes :

- Agir seulement si les critères de mise en œuvre décrits dans le plan national d'action sont remplis,
- Utiliser les outils préconisés : ils ont été validés par la communauté scientifique,
- Piégeage ou destruction de nid : agir en suivant toutes les recommandations de mise en œuvre,
- Ne jamais perdre de vue qu'il est prioritaire de préserver l'entomofaune,
- Pour améliorer le dispositif, le retour de données est primordial.

Trois objectifs :

La protection des populations / La protection de la biodiversité / La protection des ruchers.

Trois axes d'action complémentaires :

Le piégeage de printemps / La destruction des nids / La réduction du stress des colonies d'abeilles mellifères

Seulement 3 modèles de pièges sont autorisés : le piège japonais, le piège coréen à ailes, le piège nasse à grilles Néoppi jaunes.

Vous pouvez retrouver le document complet sur le site internet de la mairie : bellevigneleschateaux.fr

CROIX FORTE

Croix de mission à Brézé dénommée Croix Forte

Communément appelée Croix Saint-Vincent puisqu'elle se situe au croisement de la rue portant le même nom. Les documents des

archives diocésaines nous donnent l'historique de cette croix de mission.

Il y a bien longtemps, une croix en bois se trouvait au croisement de cette Voie Forte de communication. Des prêtres missionnaires venaient prêcher de paroisses en paroisses invitant, les gens à se rassembler pour écouter la «bonne parole».

Du 6 au 27 décembre 1868, la mission réunit près de 300 personnes à chacune de ces cérémonies dans la chapelle des sœurs construite en 1855. (Chapelle funéraire de la famille de Dreux-Brézé, utilisée par les religieuses avec l'accord de l'évêque).

Le piédestal avait été relevé de 2 assises et d'une colonne. La Croix en tuffeau remplacée par une croix en fonte.

Le dimanche 27 décembre 1868, jour de clôture de la mission, sous une pluie continue, la Croix Forte fût bénie.

La mission de 1908 a eu lieu à Brézé et à Saint-Cyr-en-Bourg comme en atteste la date inscrite sur les calvaires (à Saint-Cyr-en-Bourg sur la Croix du Mureau).

Les emplacements des calvaires et croix de Brézé sont propriétés de la commune.

Agée de plus de 150 ans, la Croix Forte vient de subir une restauration avec l'ASPIRE et la participation des services techniques.

Christilla ONILLON



RECRUTEMENT

Start people recrute pour Marie Surgelés.

Agents de production / Conducteurs de machines / Conducteur de lignes / Techniciens de maintenance

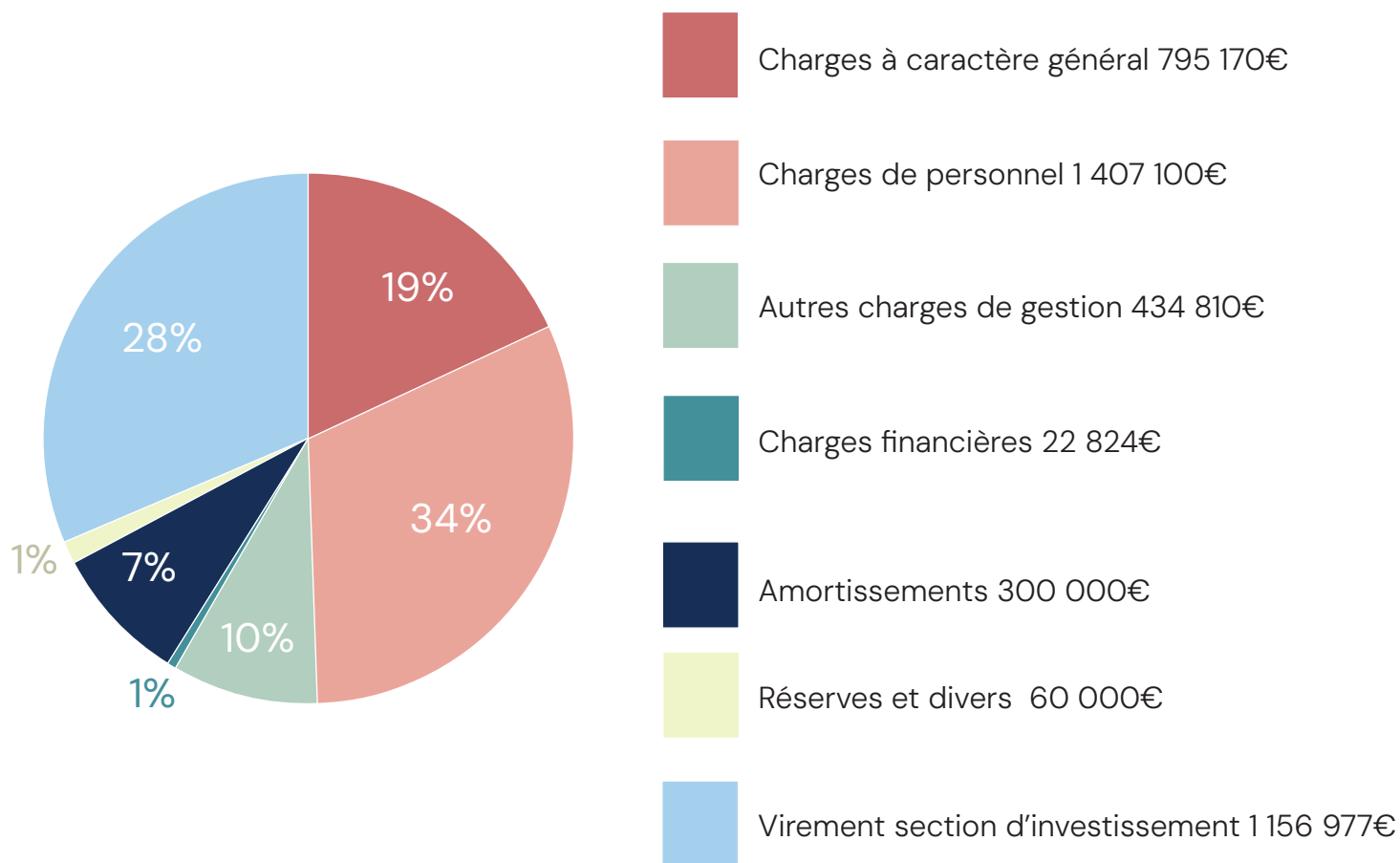
Contactez start people : 02.41.38.23.96 / saumur@startpeople.fr

Plus d'infos : bellevigneleschateaux.fr

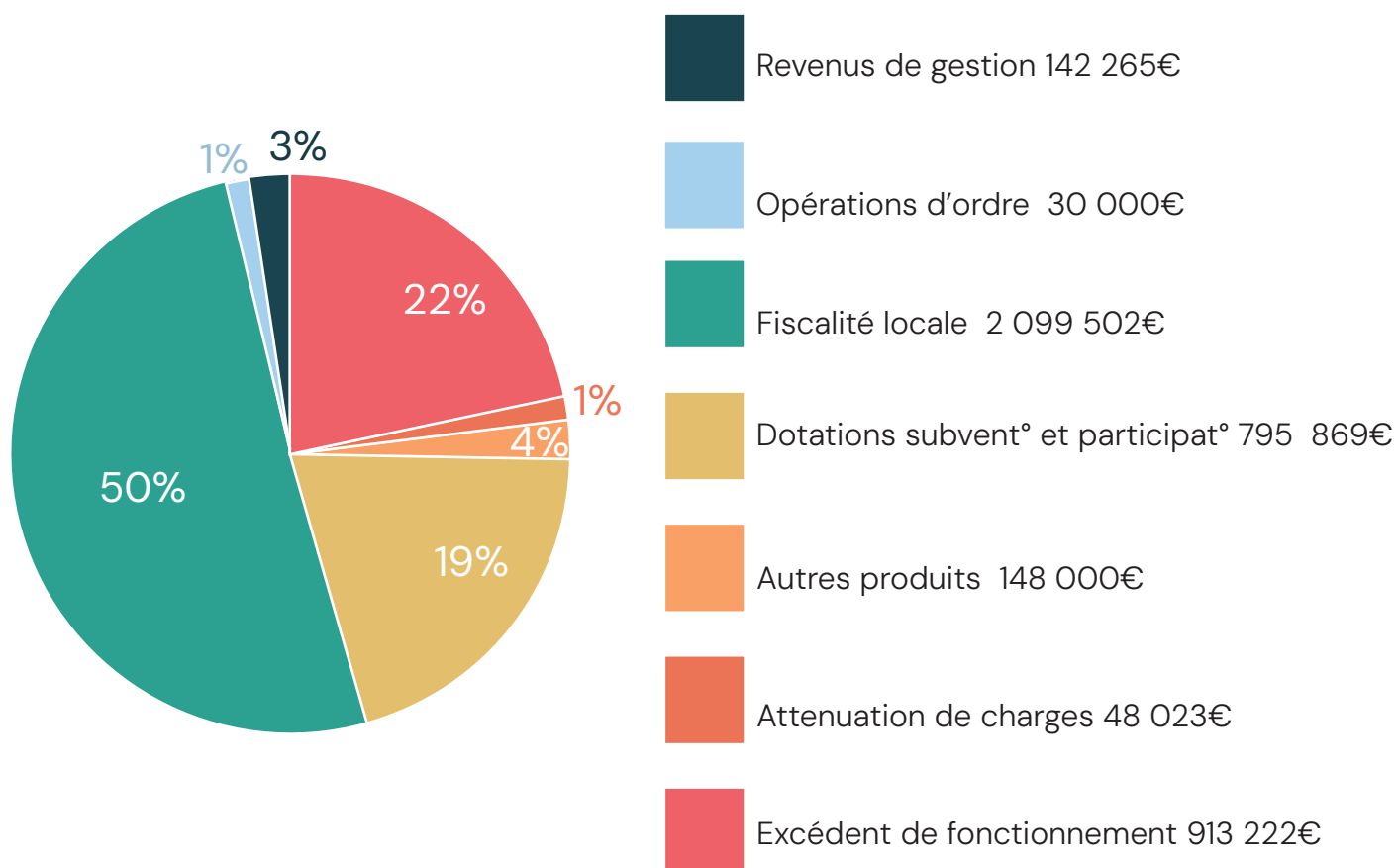
INFORMATIONS COMMUNALES

BUDGET 2024

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 176 881€



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 4 176 881€



INFORMATIONS COMMUNALES

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP 2024
Solde d'exécution reporté	509 731
Remboursement emprunts	143 591
Frais d'études	56 860
Subventions d'équipement	229 000
Terrain et aménagement	169 000
Travaux de bâtiments	120 800
Travaux de voirie	355 970
Matériel et divers	42 350
Titres participation	19 700
Dépenses imprévues	62 522
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	1 709 524
Maison de santé	1 116 695
Restaurants scolaires	
Opérations d'ordre	61 386
Régie et divers	30 000
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	1 208 081
TOTAL DES DÉPENSES	2 917 605

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	BP 2024
Excédent capitalisé	531 242
Emprunt	
FCTVA	70 000
Taxe aménagement	10 000
Subventions	
Région	157 200
État - FNADT	265 030
État - DETR - DSIL	238 500
Département	50 000
Autres (Agglomération, SIEML)	77 270
TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	1 399 242
Autofinancement	1 156 977
Amortissements	300 000
Opérations d'ordre	61 386
Cessions et divers	
TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE	1 518 363
TOTAL DES RECETTES	2 917 605

LA FISCALITÉ & LES DOTATIONS

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 349 750€. Les taux communaux sont inchangés. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération s'élève à 749 752€.

Les dotations de l'état ont été maintenues.

La Dotation Globale de Fonctionnement est de 287 000€. La compensation de la taxe d'habitation s'élève à 385 000€.

VERSEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le virement pour l'investissement s'élève à 1 231 797€ (soit 31% du budget de fonctionnement).

LES PRINCIPAUX PROJETS DANS L'ANNÉE



Subventions équipement

Participations : (les Plantes, Peupleraies, Belles caves, ruelle des Dards...)



Opérations sur les bâtiments

Églises de Brézé et de Saint-Cyr-en-Bourg
Cabinets infirmiers
Immeuble de rapport (Brézé)



Titres de participations

Cuisine centrale



Terrains & Aménagements

Acquisition de terrains
Restauration Marais de Baffou



Opérations de voirie

Rue des amandiers, Route de Chacé, Parking square des écoles



Opérations en cours

Maison de santé

RÉUNION PUBLIQUE

Cœur de bourg

Revitalisation des cœurs de bourg de Brézé, Chacé et Saint-Cyr-en-Bourg.

La commune de Bellevigne-les-Châteaux finalise actuellement l'étude de revitalisation des cœurs de bourg et ont été conviés à plusieurs reprises lors des phases de concertation (diagnostic en marchant dans les rues des trois cœurs de bourg, ateliers de réflexion) avec les habitants et les élus.

Les propositions de l'étude seront présentées aux habitants lors d'une réunion publique, qui se déroulera le **LUNDI 13 MAI à 18H** à la salle des Paillons (rue des Paillons) à Chacé.

Ce temps de partage des résultats de l'étude sera l'occasion d'expliquer les prochaines actions qui seront mises en place sur l'habitat et qui cibleront plus particulièrement les cœurs de bourg afin de favoriser le renouvellement urbain.

Ce dispositif, appelé OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sera mis en place sur 3 ans, soit de septembre 2024 à août 2027. Trois périmètres opérationnels ont ainsi été proposés et feront prochainement l'objet d'une convention avec le département (déléataire des Aides à la Pierre de l'Etat) pour mener des actions sur les logements (adaptation au vieillissement, rénovation énergétique, lutte contre la vacance).

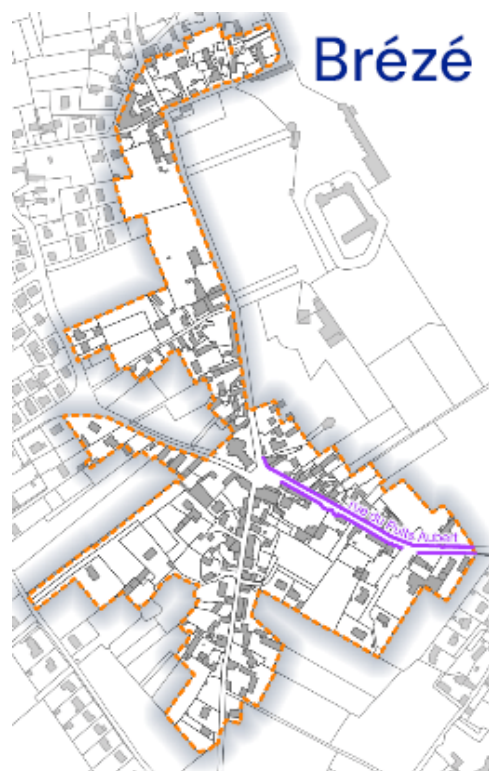
L'opération permettra également d'apporter une aide communale pour accompagner et encourager la rénovation des façades.

Périmètres retenus pour l'OPAH-RU de Bellevigne-les-Châteaux :

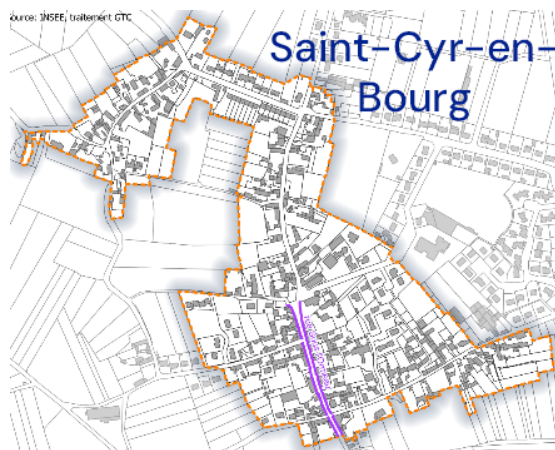
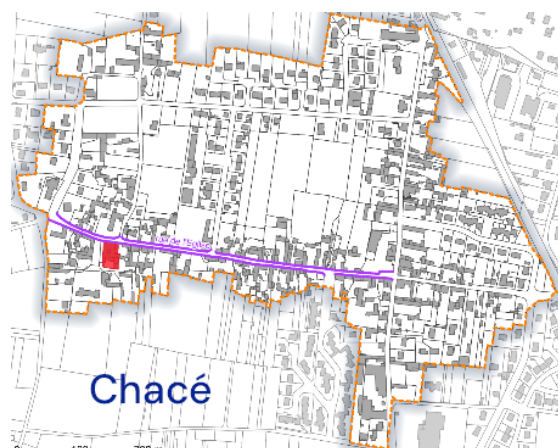
RDV le 13 mai à 18h à la salle des Paillons – Chacé

Votre présence est essentielle, d'autant plus si vous habitez dans un des trois périmètres présentés.

Plus d'informations sur le site internet de la commune :
bellevigneleschateaux.fr



- Légende :
- Périmètre OPAH
 - Opération de façades



INFORMATIONS ASSOCIATIVES & CULTURELLES

SOUTENONS NOS COMMERCES RURAUX

Depuis 1981, dévouée dans différents commerces saumurois, Mme Christiane PETITEAU - ROGER tient depuis 2006 son café-restaurant «Les Belles caves» à Brézé, commune de Bellevigne-les-Châteaux.

Lorsqu'elle était petite à cette même adresse, elle prenait «La Micheline», ancien train qui desservait Saumur-Thouars. Aujourd'hui détruite, cette ligne existe toujours principalement dédiée aux transports de marchandises.

Ce café-restaurant est également depuis 2 ans un rendez-vous pour les joueurs de billard qui viennent passer de bons moments. Alain, son mari, la soutient au poste de PMU. Sa passion pour les mots fléchés alimente quelques petites blagues pour mettre la bonne ambiance auprès de la clientèle.

Ils sont à votre service du lundi au dimanche et le week-end sur réservations côté restaurant.

Vous pouvez les joindre au 02.41.51.61.38



BUREAU DE TABAC

Le Saint-Cyrien

Le bureau de tabac le St Cyrien sera fermé du lundi 22 avril au samedi 27 avril 2024.

Réouverture le lundi 29 avril à 7h15

Et sera fermé aussi pour le pont de l'ascension du mercredi 8 mai au samedi 11 mai.

Réouverture le lundi 13 mai à 7h15.

TENNIS CLUB BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX VARRAINS

Le Tennis Club Bellevigne-les-Châteaux Varrains vous informe que la campagne d'adhésion dédiée à la saison estivale (carte été) allant du 1er mai au 3 août 2024 vient de débiter.

Contrairement à l'adhésion annuelle qui donne accès à tous les cours (Salles de Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg et de Varrains + cours extérieur de Varrains). Cette adhésion à la seule saison estivale et à tarif réduit ne donne accès qu'au cours extérieur situé à Varrains. Vous pouvez évidemment adhérer à la saison annuelle à tout moment de l'année.

Le club, convivial, ne pratique que le tennis loisir (pas de compétitions officielles). Il accueille tout type de joueur, du débutant au confirmé, et vous pourrez y trouver des partenaires de votre niveau.

	ADULTE	ENFANT MINEUR (À la signature)	FAMILLE (enfants/ conjoint à partir de 3 personnes)
<u>Tarifs annuels</u> (du 1er septembre au 31 août)	40 €	25 €	Moins de 5€ chacun y compris pour les 3 premiers
<u>Tarifs été</u> (du 1er mai au 31 août, seulement pour court extérieur de Varrains)	30 €	20 €	Pas de réduction
Tarif invité (toute l'année)	5 €	5€	Pas de réduction

Pour toute demande d'informations sur le fonctionnement du club vous pouvez adresser un courriel sur la messagerie tcbv49@hotmail.com

Pour toute demande d'adhésion vous pouvez contacter :

Laurent JARRY (Bellevigne-les-Châteaux) : 06.83.28.70.60

Serge GOUAILLIER (Varrains) : 02.41.52.07.03

INFORMATIONS ASSOCIATIVES & CULTURELLES

ÉCOLE LE CHAT PERCHÉ

L'école publique le Chat Perché de Brézé vous invite à ses portes ouvertes.

Le vendredi 24 mai de 16h30 à 19h.

Pour toutes questions et/ou informations, vous pouvez contacter l'école au 02.41.51.62.18

BRÉZÉ PATRIMOINE

Assemblée générale

L'Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le vendredi 9 février.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Pierre-Guy Gendault portant le nombre de nos adhérents à 17.

Les réalisations fixées ont été honorées et celles de l'année 2024 proposées aux adhérents :

- Des cartes postales ont été éditées et peuvent être achetées à l'épicerie de Brézé. Elles représentent les loges de vignes, les 7 châteaux, l'Allant et prochainement celle de l'église.
- Lors de la randonnée de 12 ou 8 kms, du 28 avril, nous passerons près du moulin carré sur les Aubues et de la maison «Bon Marché» pour connaître une partie de leur histoire.
- L'ouverture de l'église pour la période estivale du 13 mai au 22 septembre. Si vous souhaitez participer à faire connaître ce patrimoine, n'hésitez pas à vous joindre aux bénévoles.
- Aux Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre, le Château de Grandfond et l'histoire de la famille Couscher seront dévoilés.

Une sortie historique et conviviale «autour de chez nous» sera proposée aux adhérents et leur famille.

Toutes ces activités se déroulent dans la bonne humeur et le respect de chacun. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Contact : Christilla ONILLON BONNIN (présidente) au : 06.80.68.20.15

Randonnée du patrimoine

Dimanche 28 avril au stade de Brézé.
Le départ se fera de 8h à 10h.

Deux circuits seront proposés : 8 kms et 12kms.
Ravitaillement sur les parcours.

Inscription : 5 €



BIBLIOTHÈQUE CHACÉ

Le 9 février 2024, une soirée pyjama a eu lieu dans la salle du conseil du château à Chacé.

Les bénévoles de la bibliothèque et Maryse Fautrat coordinatrice des bibliothèques ont proposé aux enfants, venus nombreux accompagnés de leurs parents, des lectures d'albums. Cette petite soirée s'est terminée par une petite collation. Une marmite aux histoires à la bibliothèque est proposée aux enfants de 4 à 7 ans le quatrième mercredi du mois. Les dates et inscriptions sont sur le site de la médiathèque.



Rappel des heures d'ouverture :

Mercredi et jeudi de 15h30 à 18h et le samedi de 11h à 12h.

N'hésitez pas à nous rendre visite à la bibliothèque. Pour rappel, nous sommes en réseau avec les médiathèques et bibliothèques associées. L'adhésion est de 10€ pour les adultes et gratuit pour les enfants et adolescents jusqu'à 25 ans. Des nouveautés vous seront proposées dès le mois d'avril.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES & CULTURELLES

BIBLIOTHÈQUE SAINT-CYR-EN-BOURG

Bibliothèque Aïmons à Lire Saint-Cyr-en-Bourg

Le vendredi 22 Mars 2023, la bibliothèque de Saint-Cyr-en-Bourg a accueilli la Compagnie les Passeurs de rêve pour un spectacle intitulé «Chutt.. Je compte les nuages» à destination des enfants de 0 à 3 ans, proposé par le Réseau L'imagin'R.

Une première séance le matin était réservée aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent ; elles y sont venues nombreuses.

Une autre séance, en fin d'après-midi, pour les parents et leurs jeunes enfants ; 12 personnes ont participé.

Le spectacle était de qualité et à la fin de chaque séance, enfants et adultes ont pu découvrir avec plaisir les nombreux instruments de musique utilisés au cours du spectacle.

TERRE DE JEUX 2024 À MONTREUIL-BELLAY

Jeudi 25 avril 2024 de 13h30 à 18h30

Rendez-vous au Stade Amy à Montreuil-Bellay pour une journée de découverte de 5 sports olympiques et para-olympiques encadrés par des éducateurs sportifs diplômés. L'accès est gratuit pour les participants.

20
**TERRE
DE JEUX**
24

Financée par
DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

**Journée
Terre de Jeux**

JEUDI 25 AVRIL 2024 DE 13H30 A 18H30

STADE GASTON AMY A MONTREUIL-BELLAY

Un événement à destination des habitants
du canton de Doué-en-Anjou
(Montreuil / Doué / Gennes)

Basketball,
hockey sur gazon,
escrime, tir à l'arc
et tir sportif

**ACCESSIBLE A TOUS
ET GRATUIT**

Infos : 02 41 40 17 60

INFORMATIONS DIVERSES

LES BIO DÉCHETS EN 2024



La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 janvier 2022 a permis d'accélérer la transition des modes de production et de consommation au quotidien. Sur le volet Déchets, elle instaure à partir du 1^{er} janvier 2024 l'obligation de tri à la source des « biodéchets » pour l'ensemble des producteurs. Ainsi, seront concernés par cette nouvelle réglementation : les ménages, les professionnels mais aussi les collectivités. Cette obligation incombe d'une part aux professionnels et d'autre part aux collectivités qui doivent trouver des solutions pour leurs usagers.

QUE NOMME-T-ON « BIODÉCHETS » ?

Le Code de l'Environnement les définit comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin et de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».

Il s'agit donc principalement des déchets de cuisine et de table issus de la consommation des ménages, des professionnels de la restauration et de tous les professionnels préparant et transformant des denrées alimentaires. Sont également concernés les déchets verts qui sont aujourd'hui récupérés au sein des déchèteries du territoire. **Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 450€.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si la priorité porte aujourd'hui sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, il n'en reste pas moins qu'une partie des biodéchets ne peut être évitée. A ce jour, on estime que dans la poubelle « **ordures ménagères** » les biodéchets représentent 30% du total, alors qu'ils pourraient être valorisés en compostage ou en méthanisation.

C'est pourquoi, la **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**, via **Kyrielle** son opérateur pour la gestion des déchets ménagers, travaille depuis plusieurs années sur des solutions de valorisation des biodéchets, notamment au travers de la vente de **composteurs individuels**, la mise en place de **composteurs partagés sur l'espace public***, pour des entreprises ou des associations, mais aussi pour les solutions de gestion des déchets verts. Les élus sont d'ores et déjà mobilisés afin de proposer des solutions à tous les usagers du territoire.

* Rendez-vous sur l'**appli Kyrielle** ou le **site Internet** pour découvrir les emplacements les plus proches de chez vous.

www.saumur-aggloproprete.fr |  

TARIFS 2024 COMPOSTEURS



COMPOSTEURS EN BOIS

- 150L = 27 € TTC
- 300L = 30 € TTC
- 600L = 40 € TTC

Pour tout renseignement sur le compostage et les biodéchets vous pouvez contacter **Kyrielle** par téléphone au **02.41.50.44.67** ou par e-mail à l'adresse accueil@agglopropre49.fr.

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adhésion à la fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aide arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État. Le conseil Municipal renouvelle l'adhésion à la Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire pour l'année 2024 pour une contribution de 500€ l'année.

Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

Le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier est approuvé à l'unanimité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2023 et le Compte Administratif 2023 établie par le Maire sont conformes au compte de gestion 2023.

Affectation du résultat 2023

Le Conseil municipal approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2023 comme suit : 531 241 € affecté au besoin de financement des dépenses d'investissement. 913 222 € repris en section de fonctionnement au budget primitif 2024.

Fiscalité directe locale – Taux communaux 2024

Le Conseil municipal décide de voter les taux d'imposition sans augmentation pour 2024 comme suit : Taxe sur le Foncier Bâti : 35.24% / Taxe sur le Foncier Non Bâti : 41.31% et valide une légère augmentation de la taxe d'habitation soit : 12.03%

Approbation du budget primitif 2024

Voir page 4-5

AFRIEJ – Culture et Loisirs : Attribution de la subvention annuelle dans le cadre de la convention territoriale globale

Suite au Comité de Pilotage du 16 janvier 2023, la nouvelle répartition entre les communes membres de l'AFRIEJ définit la subvention de notre commune à 4 277 € pour l'année 2024.

Pour plus d'infos, retrouvez notre page dédiée au Conseil Municipaux :



AVRIL

DU 1ER AVRIL AU 31 MAI

CONCOURS PHOTO

«Les animaux en action» | Inscriptions & règlement : mairie@bellevigne-les-chateaux.fr ou au 02.41.52.97.23

25 AVRIL

TERRE DE JEUX

De 13h30 à 18h30 | Montreuil-Bellay | Stade Gaston Amy | Rue du Gymnase

28 AVRIL

CLUB ALPIN

Vide grenier | Stade de Saint-Cyr-en-Bourg | 2€ le mètre pour les particuliers

28 AVRIL

BRÉZÉ PATRIMOINE

Randonnées 8 et 12 kms | Stade de Brézé | Inscriptions : 5€

MAI

8 MAI

COMMÉMORATIONS

8h45 : Chacé

9h45 : Saint-Cyr-en-Bourg

10h45 : Brézé

Défilé vers les monuments aux Morts | Dépôt des gerbes | Vin d'honneur aux salles habituelles

13 MAI

RÉUNION PUBLIQUE

Revitalisation des cœurs de bourg de Brézé, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg | 18h | Salle des Paillons à Chacé

24 MAI

ÉCOLE LE CHAT PERCHÉ

Portes ouvertes de 16h30 à 19h | Informations : 02.41.51.62.18



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 6 mai 2024 à 18h30

Vous souhaitez faire paraître un article dans la gazette ?

Envoyez vos articles en format PDF ou Word et vos photos en pièces jointes avant le 3 juin 2024 à mairie@bellevigne-les-chateaux.fr / objet : «gazette»
Retrouvez nos actualités en temps réel sur la page facebook :
Mairie Bellevigne Les Châteaux